



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Troubles du sommeil chez l'enfant en situation de handicap

Question écrite n° 3602

Texte de la question

M. Xavier Paluszkiwicz attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le sujet des troubles du sommeil chez l'enfant en situation de handicap et plus particulièrement sur les modalités de remboursement et d'accès du traitement médicamenteux. Le Circadin 2 mg comprimé à libération prolongée est inscrit depuis juillet 2015 par une prise en charge à 100 % par l'assurance maladie. Toutefois, la limite de la base forfaitaire annuelle de 800 euros par patient et par an semble inadaptée pour les enfants en raison d'un sous-dosage, qui devrait s'établir à 10 mg. Cela engendre une charge financière conséquente pour les familles qui ne seront pas remboursées. Puis, il existe sur le territoire de Meurthe-et-Moselle des disparités d'accès au Circadin par les différentes rétrocessions. Au début délivré par les pharmacies des CHRU locaux « enfants », puis transféré vers les CHRU « adultes », et enfin rétrocédé au CHRU du chef-lieu à Nancy, il souligne un problème d'accès au Circadin pour tous. Dès lors, il l'interroge sur un meilleur remboursement des familles ainsi que sur les difficultés engendrées par la rétrocession dudit médicament pour le territoire meurthe-et-mosellan.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Paluszkiwicz](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3602

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6071

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)